

L'ajournement

(i) La nécessité d'instaurer d'urgence un service de transbordeurs ferroviaires entre une gare maritime du continent et Corner Brook pour expédier notre papier journal. Les wagons de papier journal doivent normalement arriver vides à Corner Brook, mais ils pourraient transporter d'autres marchandises. De nombreux éditeurs du continent préfèrent maintenant acheter le papier journal en petits lots acheminés plus fréquemment dans de grands wagons spéciaux sur coussins au lieu de recevoir par bateau des cargaisons qu'il faut entreposer et manipuler de nouveau. Un plus grand nombre d'expéditions ferroviaires nous aiderait non seulement à étendre et à conserver nos marchés du Nord-Est, mais nous permettrait également de planifier de façon plus égale le travail de notre personnel d'expédition et d'entrepôt.

Voici un exemple de la situation où se trouve une industrie de base à Terre-Neuve. Il est évident que le gouvernement ne se préoccupe pas du rôle que doit jouer le CN pour bâtir l'économie de Terre-Neuve et assurer un service ferroviaire marchandises et exprès dans la province. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra me donner une réponse quant aux intentions du ministre à l'égard de Terre-Neuve et de son avenir qui dépend des transports.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, même si mes responsabilités ont changé puisque je suis maintenant secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, je m'intéresse encore de très près aux questions de transport et j'ai le plaisir de remplacer le ministre des Transports (M. Lang) et son secrétaire parlementaire pour répondre une fois de plus à mon honorable ami de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe sur une question qui, je le sais, l'intéresse beaucoup et qui intéresse également beaucoup le gouvernement. Pour commencer, j'aimerais citer un extrait de la réponse que le ministre a donnée au député le 27 octobre. Il a déclaré:

L'exploitation du Canadien National revient pour une grande part à sa direction, mais j'aimerais avoir des entretiens avec le gouvernement de la province de Terre-Neuve et avec d'autres intéressés, sur la question des transports routiers et ferroviaires de la province. Il s'agit d'une question d'importance vitale pour la province, et elle me préoccupe vivement.

Il y a quelques instants, le député mentionnait quelques extraits de la réponse originale du ministre à la question qu'il a adressée ce soir à la Chambre. Le ministre se préoccupant en général de la question des transports à Terre-Neuve, et à la suite des questions du député sur ce sujet, un représentant de la CCT s'est rendu récemment à Terre-Neuve pour examiner de près la situation. Je crois comprendre qu'il vient de terminer cette enquête et je sais que le ministre des Transports voudra examiner de très près ce qu'elle pourra révéler; nous espérons que nous pourrions trouver au cours de cet examen certaines des solutions aux questions qui ont été soulevées ce soir et à d'autres occasions.

En outre, je pense qu'il est important de faire remarquer que dans un contexte plus général, et en collaboration avec l'administration provinciale de Terre-Neuve, le ministre des Transports continuera de s'efforcer à examiner les diverses conditions de transport notamment la question des coûts et les changements qui se produisent dans les divers modes de transport et qui touchent tous les moyens de transport utilisés à Terre-Neuve, et les transports de la région de l'Atlantique, en général.

L'ÉNERGIE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM
EN SASKATCHEWAN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, ma question de ce soir découle d'une réponse que m'a

fournie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) le 22 octobre 1976, alors que je lui posais une question qui inquiète de plus en plus les habitants de ma circonscription et de la circonscription voisine de Saskatoon-Humboldt. Il s'agit de l'établissement d'une raffinerie d'uranium qui serait construite à l'extérieur de la ville de Saskatoon, près de Warman, en Saskatchewan. J'ai questionné alors le ministre en lui demandant s'il serait assez bon de déposer les divers documents et accords conclus par la province de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada entre leurs organismes respectifs.

Tous ceux d'entre nous qui ont lu le discours du trône se souviendront de la déclaration suivante:

A une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point, de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

Ce passage du discours du trône m'avait laissé quelque peu espérer que le gouvernement était prêt à rendre public ses projets, tout particulièrement en ce qui concerne le genre d'installations qu'il envisage d'établir en Saskatchewan.

J'avais soulevé cette question lors de la dernière session du Parlement lorsque je m'étais enquis des projets du gouvernement. Le secrétaire parlementaire m'avait répondu que Warman était un des emplacements possibles en Saskatchewan. Dans la réponse qu'il m'a faite, le 17 juin 1976, il a indiqué qu'une fois la décision prise, le gouvernement créerait ce qu'on a appelé un programme d'information à l'intention du public. En d'autres termes, il semble que l'on va prendre une décision sur ce projet et, ensuite, que l'on expliquera aux habitants de Saskatchewan et plus particulièrement aux résidents de Saskatoon à quel point cette installation sera sûre et importante. Cela ne me satisfait pas du tout. Le 5 juillet dernier, j'ai adressé une lettre au ministre dans laquelle je lui faisais part en des termes très explicites de mon appréhension vis-à-vis de la ligne de conduite que le gouvernement adoptait sur cette question. Je lui ai signalé que de nombreuses personnes de Saskatoon et de la région avoisinante s'étaient mises en rapport avec moi afin de savoir ce qu'envisageait le gouvernement.

A toutes fins pratiques, aucun renseignement ne leur était offert. Le gouvernement fédéral, apparemment de connivence avec le gouvernement provincial néo-démocrate, était en train d'acheter des propriétés et des terrains en vue de l'installation de cette raffinerie, sans mettre le moindre des gens de la région au courant de ce qui se passait. Le secrétaire parlementaire avait laissé entendre qu'une fois que la décision serait prise il y aurait une sorte de campagne d'information publique. C'est, à mon avis, insuffisant.

C'est pourquoi, dans une lettre datée du 5 juillet, j'ai demandé au ministre d'indiquer clairement ce que le gouvernement envisageait de faire au sujet de la création de cette raffinerie. Je dois dire, hélas, que la réponse à ma lettre contenait surtout des généralités. Le ministre me disait qu'une décision serait prise d'ici quelques semaines à propos de l'emplacement. Plusieurs mois ont passé et il ne semble pas que le choix ait été fixé.